Envoyé en préfecture le 03/06/2016 Reçu en préfecture le 03/06/2016 Affiché le 03:06:2016 ID : 056-215600784-20160531-201655-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents: J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, JJ Marteil, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à AM. Goujon MF Guillemot, qui a donné procuration à M. Foidart Mme Renouf qui a donné procuration à A. Buzaré Mme David qui a donné procuration à L. Détrez M. Cormier qui a donné procuration à M. Daniel M. Guilbaudeau qui a donné procuration à M. Aubertin M. Médica qui a donné procuration à F. Ballester

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 25 Mai 2016 Date de l'affichage : 25 Mai 2016 Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 33

2016-55 <u>: Échange et cession de terrain pour le projet Giboire à Guidel-plages « Les</u> Terrasses de Kerbrest »

Rapporteur . G. Thiery

Lors de sa session du 25 février 2014, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer un compromis de vente entre la commune de GUIDEL et OCDL, pour la cession de 1 200 m² de terrain, contre remise de locaux commerciaux et sanitaires avec soulte à la charge de l'opérateur, échange estimé à 450 000 €.

Le permis de construire de l'immeuble « Les Terrasses de Kerbrest », situé à l'angle des routes du port et de Kerbrest, a été accordé le 18 mars 2014 (28 logements).

Les travaux de terrassement ont été réalisés. La construction pourrait démarrer prochainement. Compte tenu de la pente de la route du port, l'accessibilité PMR des locaux commerciaux devra être assurée par une adaptation d'une partie du trottoir.

Envoyé en préfecture le 03/06/2016 Reçu en préfecture le 03/06/2016 Affiché le 03/06/2016 ID : 056-215600784-20160531-201655-DE

Par ailleurs, le permis de construire prévoit la réalisation de balcons en surplomb de l'espace public.

De plus, il est nécessaire de prendre en compte une nouvelle délimitation du terrain et du bâtiment sur le terrain, une nouvelle superficie de l'emprise du bâtiment et logements, une modification de certaines fenêtres en façades en fonction de l'aménagement des appartements et de gaines techniques.

Tout cela implique un échange de terrain de 9 m² et une cession (34 m²) par la commune à l'opérateur.

Ces 34 m², situés sous les balcons en surplomb seraient acquis par OCDL. En revanche, OCDL assurerait la réalisation des aménagements de ces surfaces pour les desservir Le coût d'aménagement (emmarchements, rampes, murets de soutènement et rambardes) est de 11 645,16€ HT soit 13 974,192€ TTC (342,50€ HT / m²).

Ceci a obligé OCDL à déposer le 02 Mai 2016, un permis de construire modificatif.

Le montant des travaux pris en charge par OCDL correspond à la valorisation du foncier. L'aménagement réalisé sera évidemment ouvert au public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 17 mai 2016;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2014 autorisant la signature d'un compromis de vente entre la commune de GUIDEL et OCDL, pour la cession de 1 200 m² de terrain, contre remise de locaux commerciaux et sanitaires avec soulte à la charge de l'opérateur, échange estimé à 450 000 €, soit 375 € le m².

VALIDE les modifications apportées au projet de l'opérateur OCDL - groupe Giboire « Les Terrasses de Kerbrest » et le projet de permis de construire modificatif déposé le 2 mai 2016 ;

AUTORISE la cession de 34 m² de terrain communal à l'opérateur OCDL, terrain situé sous les balcons, à usage d'accès aux cellules commerciales, en échange de leur aménagement par celui-ci, estimé à 342,50€ HT/ m²;

AUTORISE l'échange de 9 m² de terrain entre l'opérateur OCDL (CR 207p1) et la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à ces opérations ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'opérateur ;

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 1^{er} Juin 2016 Le Maire, François AUBERTIN